



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 29 septembre 2025

#### DELIBERATION N°79/2025

#### Foncier – 16 rue Antoine Chatel – Signature de la convention de mise en réserve

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

#### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

**ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

**N°79-2025 (7.10) : 16 rue Antoine Chatel – Signature de la convention de mise en réserve****Rapporteur : Monsieur Le Borgne**

Le 18 juin 2025, Rennes Métropole, à la demande de la commune, a acquis amiablement auprès des consorts GASNIER le bien situé au 16 rue Antoine Chatel en mobilisant les fonds du Programme d'Action Foncière (PAF). L'acquisition de ce bien s'inscrit dans le cadre de la politique de maîtrise foncière du sud de la rue Antoine Chatel mise en œuvre pour réaliser un projet de renouvellement urbain dans ce secteur.

Ce bien a été acquis au prix de 236 000 €. En application des règles du Programme d'Action Foncière, le portage foncier métropolitain a vocation à durer 5 ans. À l'issue de ce délai, la commune rachètera le bien à un montant correspondant au prix d'acquisition et aux frais de notaire supportés par Rennes Métropole.

Durant la durée du portage, ce bien doit faire l'objet d'une gestion par Rennes Métropole. Il sera mis à la disposition de l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale). Ce mode de gestion requiert la signature d'une convention de mise en réserve entre la commune et Rennes Métropole.

**Ceci exposé,****Vu le projet de convention de mise de mise en réserve (Annexe 2) ;****Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace réunie le 10 septembre 2025.****Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve du bien situé au 16 rue Antoine Chatel.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

Le Secrétaire

Emmanuel BOSSARD